

Image not found or type unknown



vices cachés en immobilier

Par **angelina desch**, le **05/09/2011** à **11:56**

bonjour

j'ai acheté une maison .
mais je viens d'apprendre 6 mois après qu'une ligne a hautes tensions va passer a environ
300 metres.si mes infos sont bonnes
tensions superieur a 100 000 volts.donc poteaux EDF en consequence

est ce un vice caché sachant que tout le monde le savait
mairie agence immobilieres notaires.sauf nous acheteurs

et rien de marqué sur le compromis et l'acte de vente

merci de vos infos

cordialement

Par **Domil**, le **05/09/2011** à **14:04**

300 mètres, ce n'est pas au dessus de la maison quand même. Quelle préjudice aurez-vous ?
Ce n'est pas une autoroute

Par **angelina desch**, le **05/09/2011** à **14:30**

bonjour

oui 300m mais pollution visuelle car poteaux de 50m de haut environ
en pleine campagne avec un certain nombre de cable dessus
gachant tout le paysage et en pleine facade
chose que si nous avions su nous n'aurions pas acheté.

car si besoin de revendre cela deviendra invendable qui acheterai une maison en pleine
campagne

une maison dans une valeuse qui a pour vue des tour effeil EDF

cordialemnt